



*CAPL N°2*

*recours en évaluation C1,*

*recours contre le retrait des jours de congé /Rtt suite à l'ordonnance du 15 avril 2020*

Enfin ! Nous voilà débarrassés de cette sinistre année 2020 et pouvons, sans obligation de résultat, vous souhaiter à tous une bien meilleure année 2021, ainsi qu'à vos proches.

Sinistre, c'est le mot... Non content de se coltiner un virus pernicieux et un confinement délétère, les agents des douanes auront subi une infection aigüe à la libéralité chronique, une maladie qui touche indifféremment tous les secteurs de la société et contamine les administrations. De reculades régaliennes en abandons de missions, de défaut de vigilance étatique en perte de capacités de contrôle, nous avons assisté, médusés, à la casse des services publics. Nous avons vu le ministre Dussopt, à l'origine de la mise à mort du statut des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des citoyens et de la probité des agents, mentir à la représentation nationale sur le transfert des fiscalités. Nous avons manifesté contre la remise en cause des droits sociaux et des droits de l'homme par un gouvernement cyniquement opportuniste qui profitait de la période de choc pour imposer une sécu globale que nous n'aimons que sociale.

Pour imposer son dogme ultralibéral, ce gouvernement a pu aisément s'appuyer sur la complicité aveugle de ses commis de l'État. La douane en est malheureusement le grand exemple, quand les agents atterrés ne peuvent que constater que leur hiérarchie ne les défend pas et se montre complice des transferts de missions et de l'abandon programmé de pans entiers de ses corps de métier, menaçant au-delà de ses effectifs la pérennité de la maison elle-même.

Madame la Directrice Générale, comment vous faire confiance après la mise en place des lignes directrices de gestion arbitraires ? Comment continuer à exercer des missions menacées de jour en jour, avec un cadre réglementaire de plus en plus virevoltant, des consignes et des organisations de plus en plus paralysantes pour nos capacités de contrôle ?

L'État va-t-il si bien qu'il puisse se permettre de telles papillonnades ?

Ce jour, nous aurons à examiner dans cette CAPL 2 recours hautement symboliques : l'un porte sur le calcul du retrait des jours de congé et de RTT suite à une ordonnance dont la seule justification aura été de conforter les électeurs de Macronie en leur montrant bien que ces privilégiés de fonctionnaires allaient aussi passer au trapèze. L'autre porte sur un recours en

évaluation, quand nous savons tous pertinemment autour de la table que le flou entretenu autour de la phraséologie du crep a des conséquences de plus en plus néfastes sur la carrière des agents. Flou que les lignes directrices de gestion fossoyeuses des Cap locales et tueuses de transparence ne feront qu'alourdir.

Alors, monsieur le Président, quand vos agents sont épuisés par les bouleversements incessants, quand le virus exige encore plus d'adaptabilité, quand les ordres contradictoires, les notes administratives, sont illisibles à force de novlangue, quand les manques d'effectif génèrent autant de situations difficiles dans les services, nous représentants de la CGT ne pouvons qu'espérer que vous saurez prendre en compte les recours déposés ici et maintenant. Nous vous montrerons que ce ne sont guère des demandes irréalistes.

Nous espérons que vous saurez envoyer un signal fort de votre gouvernance à vos agents, exemplaires avant, pendant et après la crise sanitaire, pour restaurer au moins au niveau local un peu de cette confiance largement détruite par vos chefs.